



Portail d'affaires

## Annuaire en ligne - Site et marque

Annonce V54156 mise à jour le 10/04/2020

### Description générale

#### Désignation de l'actif

Type d'actif	Marque
Localisation	Isère

#### Description du marque à vendre

Une marque déposée à l'INPI, créée en mars 2018.

Ce n'est donc pas une entité autonome, il faut accueillir cette marque dans une structure juridique et fiscale existante ou à créer.

Annuaire en ligne qui a pour vocation de mettre en relation, par la publication d'annonces, les professionnels et les consommateurs qui partagent les mêmes valeurs et voulant trouver tous les services et toutes les offres.

Les professionnels sont répertoriés selon leur offre : bio, développement durable, circuit court, véganisme, intolérances alimentaires, ... et selon leur secteur d'activité : restauration, mode, hôtellerie, commerces alimentaires / spécialisés, ...

On peut retrouver sur leur annonce : un descriptif, des photos, leurs horaires, leurs coordonnées, ... Ils créent leur annonce depuis un compte professionnel qu'ils se créent, ont le choix entre plusieurs abonnements et options facultatives. La publication de leur annonce est soumise à vérification et approbation.

Les utilisateurs ont aussi la possibilité de se créer un compte personnel et acquièrent ainsi des fonctionnalités qui leur sont réservées.

Un blog présentant des articles sur les sujets pré-cités.

L'offre :

- Annonces : elles sont commercialisées auprès des professionnels qui gèrent un établissement physique ou un e-commerce. Plusieurs abonnements leur sont proposés dont un spécifique aux e-commerces.

- Des options payantes supplémentaires sont aussi proposées.

- À ce jour le site comprend 1 900 annonces partout en France métropolitaine.

- Bannières publicitaires : elles sont destinées aux marques, distributeurs, transformateurs et importateurs. Plusieurs emplacements sont prévus sur le site (en bas de page, en latérale, sur les pages de résultats et sur les pages d'annonces) en bannière fixe ou en GIF animé.

- Publi-rédactionnel : articles du Blog visant à mettre en avant une activité nouvelle, un projet associatif, une innovation, ... L'offre comprend, outre la mise en place sur le Blog, la diffusion du lien de l'article sur les réseaux sociaux de la marque.

- La commercialisation.

- Terrain, téléphone, via les réseaux sociaux.

Ce qui est à reprendre :

- Le site internet,  
Il a été fait sur la base d'un script (petites annonces multimédias).

Le site possède ses propres CGV, CGU et, autres documents légaux et, est conforme à la réglementation RGPD.

Il comprend des API (interface) : Pay pal pour le règlement par compte Paypal et CB tous types.

3 à 4 h de formation gratuite pour la prise en main de l'administration du site ou le suivi par une tarification à l'heure du web master.

- Le nom de domaine (Pack OVH) : nom de domaine, adresses e-mail et hébergement du site.

- Le blog : fait sur une base Prestashop.

- Les réseaux sociaux : communauté d'environ 16 200 internautes (Facebook, Instagram, LinkedIn, Pinterest).

## Éléments chiffrés

### Éléments chiffrés concernant la cession

#### Indications concernant les éléments chiffrés

Fréquentation en 2019 :

- Nombre d'utilisateurs : en janvier 230, en avril 3 910, en juillet 7 206,
- Nombre des pages vues : en janvier 3 287, en avril 17 142 et en août 42 000, engendrée par les services de publicité Facebook.

Cette reprise fera l'objet de deux actes distincts suivant les obligations légales en vigueur, à savoir :

- un contrat de vente du site,
- un contrat de cession de marque.

## Positionnement concurrence

### Points forts

Possible de commencer immédiatement l'activité.

Activité clés en mains. Gain de temps 24 mois.

Sujets dans l'air du temps.

## Infos sur la cession

### A propos de la cession de cette Marque

Raison principale de cession

Changement d'activité du dirigeant

Prix de cession

Le vendeur n'a pas souhaité préciser le prix de cession.

### Profil d'acheteur recherché

Profil recherché

Personne physique ou morale

Complément

Une marque déposée à l'INPI, créée en mars 2018.  
Ce n'est donc pas une entité autonome, il faut accueillir  
cette marque dans une structure juridique et fiscale  
existante ou à créer (entreprise, société, micro-entreprise).